

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 12 décembre 2023



L'an deux mil vingt-trois, le douze décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances au nombre de neuf, sous la présidence de M. Jacques GILIBERT, Maire, suite à la convocation faite par le Maire en date du 06 décembre 2023.

Etaient présents : M.M. GILIBERT – BRIOT – BRENAUDIERE – GUYON – BERTRU – DESMAISON – ROTHMUND – BARP CASTANIÉ – MATHURIN.

Absent excusé : M. THABARANT Bernie (pouvoir à Mme BARP CASTANIÉ Christine)

Secrétaire : Mme DESMAISON Maryline.

Lecture et validation du précédent compte-rendu seront faites lors de la prochaine réunion.

Puis, on passe à l'ordre du jour qui appelle les questions suivantes :

MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57 À COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2024

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable actuellement au budget principal de la commune,

VU l'article 106 de la loi n° 205-9941 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

CONSIDÉRANT QUE le référentiel M57 deviendra le référentiel de droit commun des collectivités territoriales et de leurs établissements au 01^{er} janvier 2024,

CONSIDÉRANT l'avis favorable du comptable en date du 09 octobre 2023 portant adoption du référentiel M57 par la Commune pour le budget général,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents et un pouvoir,

APPROUVE la mise en place de la nomenclature budgétaire M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 pour le budget principal,

DÉCIDE de conserver les modalités de présentation du budget avec un vote par nature et une présentation fonctionnelle,

DÉCIDE de conserver les modalités de vote du budget au niveau du chapitre pour la section d'investissement et de fonctionnement avec vote sur des chapitres « opérations d'équipement » à la section d'investissement,

AUTORISE le Maire à procéder à compter du 1^{er} janvier 2024 à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections,

DÉCIDE de calculer l'amortissement des subventions d'équipement versées au prorata temporis et des frais d'études non suivis de réalisations,

AUTORISE le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

PRESTATIONS D'ENTRETIEN DES POTEAUX D'INCENDIE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION COMMUNE / SIVOM

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la convention signée entre la Commune et le Sivom Sioule et Bouble arrive à échéance le 31 décembre 2020 et présente le nouveau projet de convention approuvé par le Comité Syndical lors de sa séance du 04 décembre 2023 et annexé à la présente délibération.

Après avoir pris connaissance du document sus-indiqué et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et un pouvoir :

AUTORISE le Maire à signer ladite convention annexée à la présente délibération.

DÉCISIONS MODIFICATIVES

◆ DM N°5 – RÉGULARISATION INTÉRÊTS PRÊTS

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) – Opération	Montant
66111 (66) : Intérêts réglés à l'échéance	974,00	7336 (73) : Droits de place	1 636,00
6615 (66) : Intérêts des comptes courants & de dépôts	662,00		
	1 636,00		1 636,00
Total Dépenses	1 636,00	Total Recettes	1 636,00

♦ DM N°2 – BUDGET ASSAINISSEMENT – RÉGUL. AMORTISSEMENTS

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) – Opération	Montant
1641 (16) : Emprunts en cours	1,00	021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	- 859,00
		28153 (040) : Installations à caractère spécifique	860,00
	1,00		1,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) – Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investissement	- 859,00		
61523 (011) : Réseaux	- 1,00		
6811 (042) : Dot. aux amort. des immo. incorporels	860,00		
	0,00		
Total Dépenses	1,00	Total Recettes	1,00

PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser une prime exceptionnelle à tous les employés sur le mois de décembre.

Monsieur BERTRU ne prend pas part au débat.

Le Conseil Municipal prend acte de la proposition de Monsieur le Maire.

MARCHÉ DE NOËL

Nous allons proposer des plats à emporter (saucisses / lentilles) de 11h à 15h. De ce fait il faudra un roulement pour tenir le stand.

Les exposants sont accueillis à partir de 8h le samedi matin et une distribution de café et brioches et prévue les 2 matins.

Les barnums 3 m x 3 m seront installés les samedi matin à partir de 7h30.

La venue du Père Noël est prévue par le photographe.

PLAQUES DE RUES

Proposition du changement des plaques de rues financé en globalité par l'Amicale des Monuments Historiques.

Après discussion le Conseil Municipal trouve la couleur un peu pâle et voudrait savoir s'il y a une autre possibilité.

Il conviendra d'avoir l'avis des Architectes des Bâtiments de France.

PARKINGS

A l'heure d'aujourd'hui, nous avons récolté 24 664 € pour 23 000 € inscrit au budget.

RÉUNIONS DIVERSES

◆ **Conseil d'école** : Les effectifs sont stables.

QUESTIONS DIVERSES

◆ **Commissions de révision des listes électorales** : Proposition d'une réunion de la commission le mercredi 20 décembre à 14h pour traiter les inscriptions et radiations de la liste électorale.

◆ **Église Saint Jean-Baptiste – Plan de financement – Demande de subventions** :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du retour de la DRAC qui ne subventionne pas en totalité la maîtrise d'œuvre, de ce fait il convient de modifier le plan de financement des travaux de restauration de l'Église Saint Jean-Baptiste.

VU la délibération n° 46/2019 en date du 12 novembre 2019 portant le choix de la maîtrise d'œuvre à M. LARVARON Luc pour un montant de 15 000 € H.T.,

VU la délibération n° 13/2021 en date du 12 février 2021 portant approbation du dossier et du plan de financement des travaux de restauration de l'Église Saint-Jean-Baptiste,

VU la délibération n° 34/2023 en date du 17 juin 2023 portant attribution des entreprises pour le marché de travaux de restauration de l'Église Saint-Jean-Baptiste

Monsieur le Maire précise qu'il y a une différence entre les résultats de l'appel d'offre et l'estimatif des travaux du maître d'œuvre.

En conséquence il est nécessaire :

1. De signer un avenant à la commande public du maître d'œuvre de 9 360 € H.T. ;

2. De demander au Conseil Départemental de l'Allier d'annuler le dossier de demande d'aide financière dans le cadre de la programmation des aides aux communes 2021 – Dispositif : Travaux monuments historiques publics ;
3. De déposer un nouveau dossier de demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental de l'Allier dans le cadre de la programmation des aides aux communes 2024 ;
4. De déposer un dossier de demande d'aide financière auprès du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du plan de préservation et de mise en valeur du patrimoine ;
5. De déposer un dossier de demande d'aide financière auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles dans le cadre du soutien aux travaux des monuments historiques publics.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et un pouvoir,

ADOpte le plan de financement rectifié tel que défini ci-dessous

▫ Estimatif prévisionnel des dépenses : 269 531,90 € H.T. 323 438,28 € T.T.C.

RESSOURCES	
DRAC	92 634,00 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes	80 859,00 €
Conseil Départemental de l'Allier	80 859,00 €
Total des aides publiques	254 352,00 €
Ressources propres de la Commune	15 179,90 €
Total général H.T.	269 531,90 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la commande publique en faveur de M. LARVARON Luc pour un montant de 9 360 € H.T.

ANNULE la demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental de l'Allier dans le cadre de la programmation des aides aux communes 2021 – Dispositif : Travaux monuments historiques publics

SOLLICITE de la Direction Régionale des Affaires Culturelles une aide financière dans le cadre du soutien aux travaux aux monuments historiques publics pour les travaux de révision des couvertures attenantes au clocher, d'assainissement extérieur et intérieur et de restauration du beffroi et du système campanaire,

SOLLICITE du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes une aide financière dans la cadre du plan de préservation et de mise en valeur du patrimoine pour la totalité des travaux,

SOLLICITE du Conseil Départemental de l'Allier une aide financière dans le cadre du soutien aux projets des communes au titre des Monuments historiques publics pour la globalité des travaux,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires auprès de la DRAC, du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes et du Conseil Départemental de l'Allier et à procéder à la signature de tous documents afférents au projet.

La présente délibération annule et remplace la délibération n° 44 / 2023 du 10 octobre 2023.

◆ **Proposition événement par les Bougies de Charroux** : Suite à la réunion de présentation, l'événement sportif sera composé d'une randonnée enfant de 1 km, une randonnée de 5 km, un trail de 20 km et une corrida. Aucun parcours n'est tracé à ce jour et les organisateurs ont été informé que leur événement aura lieu en pleine période des moissons et que des sentiers ne seront pas utilisables.

◆ **Bulletin municipal** : Le délai étant trop court avant les vœux du Maire, nous le ferons en janvier mais un carton d'invitation sera distribué pour la cérémonie des vœux prévu le samedi 06 janvier 2024 à 17h.

◆ **Intervention de Mme BARP CASTANIÉ Christine** : Plusieurs habitants font remarquer une présence de rats. Il faut que chaque propriétaire dératise régulièrement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40

Etat récapitulatif des délibérations du 12 décembre 2023

2023 – 54 : Mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 01/01/24

2023 – 55 : Prestations d'entretien des poteaux d'incendie – Renouvellement de la convention commune / SIVOM

2023 – 56 : Décision Budgétaire Modificative n° 5 – Régularisation intérêts prêts

2023 – 57 : Décision Budgétaire Modificative n° 2 – Budget assainissement – Régularisation Amortissements

2023 – 58 : Eglise Saint Jean-Baptiste – Plan de financement – Demande de subventions

SIGNATURES